

premier ministre, la question suivante que l'on peut trouver à la page 3459 du hansard:

Le Gouvernement ayant donné à entendre qu'il n'était plus disposé à défendre le point de vue qu'il a adopté en 1945 en ce qui concerne les chômeurs, le premier ministre me dira-t-il si le Gouvernement a également retiré son appui à certaines des propositions de cette année-là, dont il n'aurait toutefois pas encore été question? Je le demande parce que je crois qu'on pourrait ainsi éviter les discussions inutiles si, dans d'autres cas analogues s'entend, le point de vue actuel du Gouvernement n'était plus le même qu'à l'époque.

Le hansard attribue ensuite au premier ministre la réponse suivante:

Je ne saurais accepter le mot "retiré". Certaines propositions générales, faites en 1945, n'ont pas été acceptées. J'ai dit à la séance d'ouverture de la conférence préliminaire qui vient d'avoir lieu que, selon nous, des propositions présentées mais rejetées à cette époque ne sauraient constituer la base d'un nouveau programme de travail.

Bien des choses ont été accomplies depuis 1945, non pas parce qu'elles figuraient aux propositions, mais parce qu'on les jugeait recommandables. Il reste que le Gouvernement ne s'estime pas lié par des propositions rejetées en 1945.

Personne à la Chambre, j'en suis sûr, ne s'attendait à une telle déclaration. J'espère qu'aucun député ministériel ne dira qu'il s'y attendait. Le parti que dirige le premier ministre s'est engagé dans le sens contraire plus d'une fois. En 1949, il a brigué le suffrage public en se fondant sur la déclaration suivante, qui avait été adoptée en 1948:

Le parti libéral recommande que les propositions présentées à la conférence fédérale-provinciale de 1945-1946 restent son objectif et se tient disposé à en appuyer la mise en œuvre.

C'est assez clair.

Puis, au cas où l'on voudrait prétendre que c'est là une attitude dont on s'est départi par la suite, que l'on me permette de dire que dans ce livret de belle tenue, publié avec cette prodigalité que manifeste le Gouvernement dans tous les ministères...

Une voix: Il ne s'agit pas d'une dépense du Gouvernement.

L'hon. M. Drew: A en juger par l'aspect...

Une voix: Mais ce n'est pas le Gouvernement qui a payé pour cela.

L'hon. M. Drew: ...et par la toilette typographique...

Une voix: Qui en a fait les frais?

Une voix: Certainement pas le Gouvernement.

L'hon. M. Drew: J'imagine que le ministre sait très bien d'où venait cette profusion d'argent dont disposait le parti libéral aux dernières élections.

M. Fleming: La caisse noire.

L'hon. M. Drew: Qu'on me permette de citer un passage de la page 200. Je ne voudrais pas qu'aucun honorable député de l'autre côté se méprenne le moins sur l'attitude prise par le parti dont le premier ministre est le chef, et qu'il a discutée en ces termes vendredi dernier. A la page 200, figure la déclaration suivante établie en grosses majuscules afin d'en souligner comme il convient toute l'importance:

Relations fédérales-provinciales.

Le parti libéral forme le vœu que les propositions présentées à la conférence fédérale-provinciale de 1945-1946 restent son objectif et se tient disposé à en appuyer la mise en œuvre.

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: J'entends des applaudissements venant de nos vis-à-vis. J'espère que ceux qui applaudissent aussi bruyamment n'iront pas oublier un seul instant qu'ils applaudissent une déclaration toute préparée du parti libéral mais qu'ils se rendent effectivement compte qu'il s'agit d'un engagement précis, souligné en caractères gras, sur lequel on s'est fondé pour faire un appel à la population du Canada. Cette déclaration renferme un nombre de choses bien définies, comme le savent tous les honorables députés. Elle expose le détail des investissements publics qui seront effectués afin d'assurer que des programmes seront toujours prêts pour parer à tout chômage éventuel.

Il y avait également une proposition relative à un programme de sécurité sociale et une autre proposition visant à établir une formule générale destinée à s'appliquer à tous les chômeurs. Ces propositions étaient exposées par le détail dans ce qu'on est convenu d'appeler le Livre vert. Ce livre est-il maintenant chose du passé? La réclame électorale dit le contraire. Dans l'énoncé que je viens de citer, le premier ministre dit que ces propositions n'engagent plus le Gouvernement, puisqu'elles ont été rejetées. Je lui rappelle que le parti auquel il appartient a exprimé, tant en 1949 qu'en 1953, sa propre conviction qu'il était lié par ces propositions.

L'hon. M. Martin: L'honorable député me permet-il de poser une question? Sait-il que le Gouvernement a déjà donné suite à plus des deux tiers des propositions de 1945 en matière de bien-être social?

L'hon. M. Drew: Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a oublié un instant que personne ne lui a posé de question, car il fait toujours un long discours, même pour répondre à quelques mots. Non seulement je ne l'ai pas oublié, mais je sais, comme le ministre le sait lui-même, que ce n'est pas